

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 novembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE195890002**

**Accorder un contrat de services professionnels
à la firme KeolisCanada Innovation, S E.C., pour
la somme maximale de 1 229 025,61 \$ (taxes et
contingences incluses), pour la planification et
l'opération de navettes automatisées pour un
projet pilote sur les voies publiques de Montréal
- Appel d'offres public 19-17299 (2
soumissionnaires - 1 seul conforme).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE195890002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme KeolisCanada Innovation, S.E.C., pour la somme maximale de 1 229 025,61 \$ (taxes et contingences incluses), pour la planification et l'opération de navettes automatisées pour un projet pilote sur les voies publiques de Montréal - Appel d'offres public 19-17299 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

À sa séance du 30 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :
 - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;
 - l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 6 novembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Les responsables du dossier du Laboratoire d'innovation urbaine ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les questions des commissaires leur ont permis d'obtenir des réponses à leurs questions relativement à la réception d'une seule soumission conforme et à l'important écart observé entre l'estimé interne et le prix de l'adjudicataire.

D'une part, il n'existe que deux entreprises dans ce domaine en émergence, voire futuriste, qui ont toutes deux soumissionné. Il s'avère cependant que la compagnie Transdev n'a pas obtenu la note de passage de 70%. D'autre part, les membres ont bien compris que l'écart observé s'explique par la base de calcul utilisée pour produire l'estimé interne, et ce, puisqu'elle a été calculé à partir d'un prix spécial obtenu d'un autre fournisseur dans le cadre d'un précédent dossier, dont le projet n'a cependant pas été entrepris à ce jour.

En outre, la Commission retient qu'il s'agit d'un marché en émergence qui devrait être maîtrisé au cours des cinq prochaines années dans un domaine d'activité qui se déploiera seulement d'ici 10 à 15 ans.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Laboratoire d'innovation urbaine pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE195890002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.